

Déclaration pour l'impôt sur le revenu, l'impôt commercial et l'impôt sur la fortune des collectivités résidentes

les sociétés anonymes, les sociétés par actions simplifiées , les sociétés en commandite par actions, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés à responsabilité limitée simplifiées et les sociétés européennes ne peuvent pas utiliser le présent formulaire, mais doivent obligatoirement déposer une déclaration pour l'impôt par voie électronique via MyGuichet.lu

ésignation de la société ou de la collectivité		
orme juridique		
luméro de dossier		
luméro du registre de commerce		
ociété cotée en bourse	oui	non
bjet de l'entreprise		
ureau d'imposition		
Actaration ractificative	Qui	non
ncienne dénomination (suite à un changement	oui	non
ncienne dénomination (suite à un changement e dénomination) ncien numéro de dossier (suite à un	oui	non
éclaration rectificative ncienne dénomination (suite à un changement e dénomination) ncien numéro de dossier (suite à un hangement de forme juridique) utres informations	oui	non
ncienne dénomination (suite à un changement e dénomination) ncien numéro de dossier (suite à un hangement de forme juridique)	oui	non
ncienne dénomination (suite à un changement e dénomination) ncien numéro de dossier (suite à un hangement de forme juridique) utres informations cion ou liquidation volontaire		
ncienne dénomination (suite à un changement e dénomination) ncien numéro de dossier (suite à un hangement de forme juridique) utres informations ion ou liquidation volontaire bsorption (dissolution sans liquidation) om de la société absorbante		
ncienne dénomination (suite à un changement e dénomination) ncien numéro de dossier (suite à un hangement de forme juridique) utres informations cion ou liquidation volontaire bsorption (dissolution sans liquidation)		



tion	_				
Date de	mise en liquidati	ion judiciaire ou en faillite			
Date de a faillite		uidation judiciaire ou de			
'euillez	renseigner le liq	uidateur judiciaire ou le curateur comme re	présentant légal dans la	rubriqu	ue Contacts ci-ap
e d'e	xploitation	n du 01/01 au 31/12			
	ce d'exploitation		oui		non
Date de	début de l'exerc	ice d'exploitation			
Date de	clôture de l'exer	rcice d'exploitation			
: ban	icaire de la	collectivité			
ſitulair	e du compte				
	•				
lumér	o de compte (C	Code IBAN)			
Code B	o de compte (C IC (Swift) as de décla	aration en devise étrangère)		
Code B (en c Devise	o de compte (CIC (Swift) as de décla de la déclaration	aration en devise étrangère)		
Code B (en c Devise	o de compte (C IC (Swift) as de décla	aration en devise étrangère)		
Code B (en c Devise Cours c	o de compte (CIC (Swift) as de décla de la déclaration de change	aration en devise étrangère	Cours de fin d'ani	née	
Code B (en c Devise Cours c Type do	o de compte (CIC (Swift) as de décla de la déclaration de change e cours ants stables une du siège so	aration en devise étrangère	Cours de fin d'anı		ırg
Code B (en c Devise Cours c Type de Seme Commul'exerci L'entre	o de compte (C IC (Swift) as de décla de la déclaration de change e cours nts stables une du siège so ce) prise avait-elle	Cours moyen S sur le territoire du Grandcial (situation à la clôture de des établissements stables sur le	Cours de fin d'anı	nbou	urg
Code B (en c Devise Cours c Type de Seme Commu l'exerci L'entre territoi Le siège	o de compte (C IC (Swift) as de décla de la déclaration de change e cours nts stables une du siège so ce) prise avait-elle re d'autres com e social a-t-il éti	Cours moyen S sur le territoire du Grand- cial (situation à la clôture de des établissements stables sur le nmunes ? é transféré au cours de l'exercice sur	Cours de fin d'ani Duché de Luxen	nbou	
Code B (en c Devise Cours c Type de Seme Commu l'exerci L'entre territoi Le siège le territ Le siège	o de compte (C IC (Swift) as de décla de la déclaration de change e cours nts stables une du siège so ce) prise avait-elle re d'autres com e social a-t-il ét toire d'autres con e social se trouve	Cours moyen S sur le territoire du Grand- cial (situation à la clôture de des établissements stables sur le nmunes ? é transféré au cours de l'exercice sur	Cours de fin d'and Duché de Luxen oui	nbou	non



	itions fiscales spécifiques			
gra	ation fiscale La société fait-elle partie d'une intégration fiscale (article 164bis L.I.R.) ?		oui	non
)	Selon la demande du			
	Introduite auprès du bureau d'imposition			
	La présente déclaration concerne			
•	é mère intégrante ou société filiale intégra	inte		
•	Nom	inicc		
	Numéro de dossier			
	La présente déclaration tient compte des résultats fiscaux des sociétés membres du groupe intégré		oui	non
ŧ	é(s) intégrée(s)			
	Nom	Numéro de dos	sier	
ti	issement selon l'article 32, alinéa 1a L.I.R.			
ti	issement selon l'article 32, alinéa 1a L.I.R.	Devis	e	Euro
ti	issement selon l'article 32, alinéa 1a L.I.R. Demande pour l'application de l'article 32, alinéa 1a L.I.R.	Devis		
ti	Demande pour l'application de l'article 32, alinéa 1a L.I.R. pour 2018	Devis	e	Euro
	Demande pour l'application de l'article 32, alinéa 1a L.I.R. pour 2018 Montant de l'amortissement non déduit au bilan	Devis		
	Demande pour l'application de l'article 32, alinéa 1a L.I.R. pour 2018 Montant de l'amortissement non déduit au bilan fiscal 2018	Devis		
	Demande pour l'application de l'article 32, alinéa 1a L.I.R. pour 2018 Montant de l'amortissement non déduit au bilan fiscal 2018 Montant de l'amortissement différé déduit au bilan	Devis		
	Demande pour l'application de l'article 32, alinéa 1a L.I.R. pour 2018 Montant de l'amortissement non déduit au bilan fiscal 2018	Devis		



Donné	ées diverses			
G2330	La société a-t-elle été engagée dans des transactions avec des entreprises liées (articles 56 et 56bis L.I.R.) ?	oui	non	
G2340	La société a-t-elle opté pour la mesure de simplification			
	énoncée dans la section 4 de la circulaire du Directeur des	oui	non	
	Contributions L.I.R. 56/1 - 56bis/1 du 27 décembre 2016 ?			
G2350				
	La société avait-t-elle été engagée dans des transactions avec des entreprises liées situées dans des pays et			
	territoires non coopératifs à des fins fiscales figurant sur la			
	liste de l'Union Européenne	oui	non	
	(lien vers http://impotsdirects.public.lu/fr/az/l/			
	ListeUEterritoiresNC.html) ?			
G2100	La société a-t-elle fait l'objet d'une décision anticipée ou			
	d'une demande de décision anticipée pour 2018 ?	oui	non	
G2110	La société est-elle une société de titrisation, une société			
	d'investissement en capital à risque (SICAR), une institution			
	de retraite professionnelle sous forme de société d'épargne-	oui	non	
	pension à capital variable (SEPCAV) ou sous forme			
	d'association d'épargne-pension (ASSEP) ?			
G2360	Est-ce que la société a détenu en 2018 un établissement			
	stable exerçant une activité de recherche et de	Qui	non	
	développement dans un Etat partie à l'Accord sur l'Espace	oui	non	
	économique européen autre que le Luxembourg ?			
	Si oui - dans quel(s) Etat(s) ?			



Conta	cts
Siège	social ou administration centrale (à la fin de l'exercice d'exploitation)
G0330	Adresse
G0320	Code postal
G0325	Localité
G0305	Pays
G0370	Téléphone
G0380	Courriel
Adres	se postale
G0390	Adresse postale si différente de l'adresse indiquée ci-dessus
G0430	Adresse
G0431	
G0432	
G0420	Code postal
G0425	Localité
G0405	Pays
	sentant légal, p.ex. administrateur délégué, gérant administratif, président du
conse	il d'administration
G0560	Nom
G0570	Prénom
G0580	Numéro d'identification national
G0590	OU Date de naissance
G0595	Lieu de naissance



eprésentant légal se firme ayant collaboré à la rédaction de la déclaration e de contact
eprésentant légal ne firme ayant collaboré à la rédaction de la déclaration
eprésentant légal ne firme ayant collaboré à la rédaction de la déclaration
firme ayant collaboré à la rédaction de la déclaration
firme ayant collaboré à la rédaction de la déclaration
firme ayant collaboré à la rédaction de la déclaration
e de contact
tal
ne
iel



Impôt sur le revenu des	collectivités
-------------------------	---------------

sur le revenu - Bénéfice et ajouts	Devise	Euro
Bénéfice suivant bilan commercial		
Bénéfice suivant bilan fiscal (détail en annexe si suivant bilan fiscal)		
er les montants suivants pour autant qu'ils ont di du bilan	iminué ou ne sont	pas compris
Amortissements inadmissibles ou excessifs pour usure ou pour diminution de substance		
Déductions pour dépréciation ou dotations aux provisions nadmissibles ou excessives		
Allocations aux réserves (suivant détail en annexe)		
Distributions cachées de bénéfice		
Rémunérations aux administrateurs (rémunérations de toute nature allouées aux administrateurs, aux commissaires ou à des personnes exerçant des fonctions analogues dans la mesure où ces rémunérations ne sont pas accordées en raison de la gestion journalière de la société)		
Amendes au sens de l'article 12, n° 4 L.I.R.		
Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux uxembourgeois (suivant détail en annexe)		
Retenue d'impôt étrangère (imputable en vertu d'une convention contre les doubles impositions ou en vertu de l'article 134bis L.I.R.)		
Retenue d'impôt sur les tantièmes		
et taxes non déductibles		
Impôt sur le revenu des collectivités		
Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux		
Impôt sur la fortune		



		Devise	Euro
0170 L130	Impôts étrangers non déductibles		
0180 1140	Intérêts de retard en rapport avec les impôts mentionnés ci- dessus		
0190 L 145	Autres impôts non déductibles		
0200 1150	Perte réalisée par un établissement stable situé dans un Etat avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions (suivant détail en annexe)		
0210 1160	Perte réalisée sur biens étrangers dans un Etat avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions (suivant détail en annexe)		
0220 1 190	Dépenses faites dans un but cultuel, charitable ou d'intérêt général, y compris les libéralités au sens de l'article 109, alinéa 1 n° 3 L.I.R.		
0250 7010			
0250 7010			
0300	Sous-total Sous-total		
🕰			
1000 1610	Revenus exonérés de participations importantes (suivant détail en annexe)		
1000	sur le revenu - Déductions Revenus exonérés de participations importantes (suivant		
1000 1610	Revenus exonérés de participations importantes (suivant détail en annexe) Dépenses d'exploitation en connexion économique avec ces		
1000 1610 1010 1620	Revenus exonérés de participations importantes (suivant détail en annexe) Dépenses d'exploitation en connexion économique avec ces participations (suivant détail en annexe) Sous-total (le détail des revenus et des dépenses d'exploitation en connexion avec ces participations doit être déclaré moyennant le formulaire 506a ou une annexe		
1000 1610 1010 1620 1020	Revenus exonérés de participations importantes (suivant détail en annexe) Dépenses d'exploitation en connexion économique avec ces participations (suivant détail en annexe) Sous-total (le détail des revenus et des dépenses d'exploitation en connexion avec ces participations doit être déclaré moyennant le formulaire 506a ou une annexe libre)		
1000 1610 1010 1620 1020	Revenus exonérés de participations importantes (suivant détail en annexe) Dépenses d'exploitation en connexion économique avec ces participations (suivant détail en annexe) Sous-total (le détail des revenus et des dépenses d'exploitation en connexion avec ces participations doit être déclaré moyennant le formulaire 506a ou une annexe libre) Revenus exonérés en vertu de l'article 115 n° 15a L.I.R.		
1000 1610 1010 1010 1020 1030	Revenus exonérés de participations importantes (suivant détail en annexe) Dépenses d'exploitation en connexion économique avec ces participations (suivant détail en annexe) Sous-total (le détail des revenus et des dépenses d'exploitation en connexion avec ces participations doit être déclaré moyennant le formulaire 506a ou une annexe libre) Revenus exonérés en vertu de l'article 115 n° 15a L.I.R. Dépenses d'exploitation en connexion avec ces revenus Sous-total (le détail des revenus exonérés en vertu de l'article 115 n° 15a L.I.R. doit être déclaré moyennant une		



n	non déductibles
	Impôt sur le revenu des collectivités
	Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux
	Impôt sur la fortune
	Impôt commercial
	Autres impôts non déductibles
	·
	Résultat en bénéfice réalisé par un établissement stable
	situé dans un Etat avec lequel le Luxembourg a conclu une
	convention contre les doubles impositions (suivant détail
	en annexe)
	Autres produits exonérés au Luxembourg en vertu d'une
	convention contre les doubles impositions (suivant détail
	en annexe)
	Exonération ou déduction partielle en vertu de l'article
	50bis L.I.R. des revenus dégagés par certains droits de
	propriété intellectuelle (suivant détail en annexe - modèle
	750)
	Exonération partielle en vertu de l'article 50ter L.I.R.
	(suivant détail en annexe - modèle 760)
	Cove total
	Sous-total Bénéfice à reporter pour le calcul de l'impôt commercial
	Bénéfice à reporter pour le calcul de l'impôt commercial
	Bénéfice à reporter pour le calcul de l'impôt commercial sur le revenu - Régime d'intégration fiscale Total des pertes reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe
	Bénéfice à reporter pour le calcul de l'impôt commercial sur le revenu - Régime d'intégration fiscale
	Bénéfice à reporter pour le calcul de l'impôt commercial sur le revenu - Régime d'intégration fiscale Total des pertes reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré Au début de l'exercice
	Bénéfice à reporter pour le calcul de l'impôt commercial sur le revenu - Régime d'intégration fiscale Total des pertes reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré
	Bénéfice à reporter pour le calcul de l'impôt commercial sur le revenu - Régime d'intégration fiscale Total des pertes reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré Au début de l'exercice Affectation de l'exercice
	Bénéfice à reporter pour le calcul de l'impôt commercial sur le revenu - Régime d'intégration fiscale Total des pertes reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré Au début de l'exercice Affectation de l'exercice A la fin de l'exercice
	Bénéfice à reporter pour le calcul de l'impôt commercial sur le revenu - Régime d'intégration fiscale Total des pertes reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré Au début de l'exercice Affectation de l'exercice A la fin de l'exercice Résultats fiscaux transférés depuis les sociétés intégrées Résultat fiscal transféré vers la société mère intégrante ou la société filiale intégrante
	Bénéfice à reporter pour le calcul de l'impôt commercial sur le revenu - Régime d'intégration fiscale Total des pertes reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré Au début de l'exercice Affectation de l'exercice A la fin de l'exercice Résultats fiscaux transférés depuis les sociétés intégrées Résultat fiscal transféré vers la société mère intégrante ou



Report (suivant détail en	τς	sur le revenu - Dépenses spéciales	Devise	Euro
Report de l'année 2017 Libéralités année 2018 (suivant détail en annexe) d'exploitation reportables at sur le revenu - Montants à imputer sur la cote d'impôt cation d'impôt pour investissement Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800)	lit	tés		
Libéralités année 2018 (suivant détail en annexe) d'exploitation reportables sur le revenu - Montants à imputer sur la cote d'impôt cation d'impôt pour investissement Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800)	_	Report de l'année 2016		
t sur le revenu - Montants à imputer sur la cote d'impôt cation d'impôt pour investissement Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800)		Report de l'année 2017		
t sur le revenu - Montants à imputer sur la cote d'impôt cation d'impôt pour investissement Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800)	=	Libéralités année 2018 (suivant détail en annexe)		
Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800) Report (suivant détail en	C	d'exploitation reportables		
Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800) Report (suivant détail en	-			
Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800) Report (suivant détail en	=			
Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800) Report (suivant détail en	-			
Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800) Report (suivant détail en	-			
Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800) Report (suivant détail en	-	sur le revenu - Montants à imputer sur la	cote d'impôt	
Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800) Report (suivant détail en	ca -	Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel	cote d'impôt	
émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800) Report (suivant détail en	- -	Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800)	cote d'impôt	
Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800) Report (suivant détail en	ca	Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total	cote d'impôt	
(report de la ligne 39 du modèle 800) Report (suivant détail en	ca	Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro	cote d'impôt	
Report (suivant détail en	ca	Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800)	cote d'impôt	
	ca	Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018	cote d'impôt	
	- -	Bonification d'impôt pour investissement (report de la ligne 87 du modèle 800) Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel (report de la ligne 88 du modèle 800) Total Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en 2018 (report de la ligne 15 du modèle 800) Total des acquisitions de logiciels en 2018 (report de la ligne 39 du modèle 800)	cote d'impôt	



		Devise	Euro
onifi	cation d'impôt pour embauchage de chômeurs		
uivant	détail modèle 805)		
R4200 2245	Exercice courant		
4210-4219	Report (suivant détail en annexe)		
onifi	cation d'impôt pour formation professionnelle c	continue	
4310-4319	Report (suivant détail en annexe)		
onifi	cation d'impôt pour investissement en capital-ri	isque	
R4000			
2170	Exercice courant		
	ues d'impôt		
R4410 2190	Retenue d'impôt sur les tantièmes (suivant détail en annexe)		
R4420	Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux indigènes		
2200	imputable et restituable (articles 154 (6a) et 149(4a) L.I.R.)		
	(suivant détail en annexe)		
R4425	Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux indigènes		
2205	imputable dans la limite de l'impôt dû (article 154 (6a)		
	L.I.R.) (suivant détail en annexe)		
R4430	Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu d'une		
2210	convention contre les doubles impositions (suivant détail		
	en annexe)		
R4440			
2220	Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu de l'article		
	134bis L.I.R. (suivant détail en annexe)		
R4500			
N4500			



commercial - Bénéfice, ajouts et déductions		
- -	Devise	Euro
e		
Bénéfice de l'exercice d'exploitation établi d'après les		
prescriptions de la loi concernant l'impôt sur le revenu des collectivités		
Montant non soumis à l'impôt commercial (suivant détail en annexe)		
Sous-total		
		/C: \
pour autant qu'ils aient été déduits lors de l'établ	issement du béi	nétice)
Parts de bénéfice distribuées à des associés solidairement et		
indéfiniment responsables d'une société en commandite par		
actions sur des apports non effectués sur le capital social ou à titre		
de rémunération (tantièmes) pour la gérance		
Quote-part dans les pertes de sociétés de personnes		
Perte d'exploitation subie dans des établissements stables situés à		
l'étranger		
ons		
Quote-part dans les bénéfices de sociétés de personnes et		
dividendes ou parts de bénéfice en raison d'une participation d'au moins 10% dans une société de capitaux pleinement imposable		
Part du bénéfice d'exploitation se rapportant à des établissements stables situés à l'étranger		
tés		
Report de l'année 2016		
Report de l'année 2017		
Libéralités année 2018		



tal des pertes d'exploitation reportables afférentes à des exerc début de l'exercice	ices antérieurs à la date d'admis	ssion au groupe intég
début de l'exercice		
ectation de l'exercice		
a fin de l'exercice		
sultat fiscal transféré de la filiale vers la société mère égrante ou la société filiale intégrante		
tal des libéralités à prendre en compte auprès de la ciété mère intégrante ou de la société filiale intégrante		
sultats fiscaux transférés depuis les sociétés intégrées		

Impôt sur la fortune 2019 - Fortune d'exploitation au 01/01/2019

		Eléments de fortune imposables et éléments de fortune exempts en vertu des §§ 60, 60bis et 60ter BewG	Eléments de fortune exempts de l'impôt luxembourgeois sur la fortune en vertu des convention contre les doubles impositions
)	Immeuble(s) d'exploitation situé(s) au Luxembourg (à indiquer par leur valeur unitaire)		
)	La valeur unitaire a-t-elle été établie pour tous les éléments ?	oui	non
)	Immeuble(s) d'exploitation situé(s) à l'étranger (à indiquer par leur valeur estimée de réalisation)		
)	Total		
)	Droits d'exploitation		
)	Immobilisé (sauf titres évalués au 31/12)		
	Réalisable et disponible (sauf titres évalués au 31/12)		
)	Titres à évaluer au 31 décembre		
)			
	Exonération participation(s) (§ 60 BewG)		
	Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60bis BewG)		
)	Exonération des droits de propriété intellectuelle (§60ter BewG)		
)	Fortune brute totale		



Eléments de fortune imposables et Eléments de fortune exempts en l'impôt luxembourgeoi vertu des fortune en vertu des contre les doubles impo	is sur la ention
Dettes et provisions	
Dont dettes non déductibles (§ 60, § 60bis et §60ter BewG)	
Sous total des dettes	
Total des déductions	
Fortune nette	
Tortune nette	
Impôt sur la fortune - Question(s) supplémentaire(s) (en cas d'exercice d'exploitation divergent)	
Impôt sur la fortune - Question(s) supplémentaire(s)	
Impôt sur la fortune - Question(s) supplémentaire(s) (en cas d'exercice d'exploitation divergent) Les immobilisations financières sont à évaluer au	
Impôt sur la fortune - Question(s) supplémentaire(s) (en cas d'exercice d'exploitation divergent) Les immobilisations financières sont à évaluer au 31 décembre 2018 (§ 63 BewG)	
Impôt sur la fortune - Question(s) supplémentaire(s) (en cas d'exercice d'exploitation divergent) Les immobilisations financières sont à évaluer au 31 décembre 2018 (§ 63 BewG) Cours de fin d'exercice oui non	
Impôt sur la fortune - Question(s) supplémentaire(s) (en cas d'exercice d'exploitation divergent) Les immobilisations financières sont à évaluer au 31 décembre 2018 (§ 63 BewG) Cours de fin d'exercice oui non Taux de conversion Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve	



Impôt sur la fortune - Impôt minimum

		Devise	Euro
F1300 1020	Immobilisations financières (23*)		
F1310 1025	Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'organisme à caractère collectif a un lien de participation (41*)		
F1320 1030	Valeurs mobilières (50*)		
F1330 1035	Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse (51*)		
F1340 1040	Somme des comptes (23, 41, 50, 51 du plan comptable normalisé)		
F1350 1045	Total bilan (du plan comptable normalisé)		

Associés (joindre une annexe par associé)

G1000	Nombre de propriétaires d'actions ou de parts sociales représentant une participation d'au moins 10% en fin d'exercice			
G1400	Au cours de l'exercice courant, y avait-t-il d'autres propriétaires			
	d'actions ou de parts sociales qui à un moment quelconque	oui	non	
	avaient une participation d'au moins 10% ?			



1	Nom
F	Prénom
	Numéro d'identification national
	OU Date de naissance
	T lieu de naissance
′	Adresse
	Code postal
	Localité
ŀ	Pays
F	Pourcentage détenu dans le capital social
F	Rémunérations brutes annuelles allouées par la société
(Cotisations sociales à charge de la société
l	Loyer alloué par la société
[Distribution de bénéfice allouée par la société
	Autres allocations et avantages alloués par la société



Dés	ignation
١u	néro de dossier
Dat	e de la constitution
or	me juridique
'né	ciser la forme juridique
١d١	esse
00	le postal
00	alité
ay	S
'oı	rcentage détenu dans le capital social
)is	ribution de bénéfice allouée par la société
	res allocations et avantages alloués par la iété
lo	n du représentant légal
ré	nom du représentant légal
lu	néro d'identification du représentant légal
)U	Date de naissance
— :Т	ieu de naissance